



Association Canine Territoriale Saint Hubert de l'Ouest

Présidente : Ginette BOURASSEAU

06 76 78 97 22 gbourasseau@actsho.com

Les aléas de la pandémie ne nous ont pas permis de réaliser l'Assemblée Générale en 2020 dans de bonnes conditions, que ce soit en présentiel ou en distanciel. C'est pourquoi le Conseil d'Administration a décidé de regrouper les Assemblées générales 2020 et 2021 pour lesquelles vous trouverez jointe la convocation pour celle de 2021 se rapportant à l'exercice 2020. Dans l'attente de vous retrouver et de valider un retour à la vie normale, recevez nos sincères sentiments cynophiles.

Le Conseil d'Administration de l'ACT Saint Hubert de l'Ouest.

Aux Sociétaires de l'ACTSHO

Héric, le 29 Octobre 2021, (cachet de la poste faisant foi)

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE pour l'exercice 2020 Avec ELECTIONS

Madame, Monsieur, Cher(e) Sociétaire,

Conformément aux statuts de l'Association Canine Territoriale Saint Hubert de l'Ouest, vous êtes convoqué(e) à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle *

le jeudi 2 décembre 2021, à 19 h 30

au Parc des Expositions de Nantes-La Beaujoire,

Route de St Joseph, salle du Pavillon de Presse (entrée Principale du parc)

18 h 30 à 19 h 30 : vote sur place **

19 h 30 : ouverture de l'Assemblée Générale

L'ordre du jour sera le suivant :

- . Désignation des scrutateurs et dépouillement
- . Rapport moral
- . Rapport des activités
- . Rapport financier du Trésorier
- . Rapport du Commissaire aux comptes
- . Approbation des différents rapports et quitus de la gestion
- . Réponses aux questions écrites parvenues au siège social avant le X novembre 2021
- . Proclamation des résultats

Un cocktail dînatoire clôturera cette Assemblée Générale.

Comptant sur votre présence,

Recevez, Madame, Monsieur, cher(e) Sociétaire, nos sentiments dévoués les meilleurs.

La Présidente de l'ACTSHO,
Ginette BOURASSEAU

* Pour assister à l'Assemblée générale, il faut être adhérent de l'ACTSHO et à jour de cotisation pour l'année en cours.

** Pour voter par correspondance, le matériel de vote sera transmis par courrier séparé aux adhérents ayant au moins 9 mois d'ancienneté, au fur et à mesure de leur renouvellement.